



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille



Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré
Fédération Autonome de l'Education Nationale



133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>

Avancement d'échelon 2014-2015

CAPA du 8 Janvier 2015 - Déclaration des élu(e)s du **SIAES - FAEN**

C'est dans un contexte endeuillé et particulièrement dramatique que nous adressons nos voeux pour 2015 et que se déroule cette commission.

Le **SIAES - SIES / FAEN** tient, avant d'entamer les travaux de la CAPA, à rendre hommage aux journalistes, dessinateurs et salariés de Charlie Hebdo et aux policiers lâchement assassinés hier par des barbares sanguinaires.

Des fanatiques ont massacré des individus qui exerçaient et défendaient la liberté d'expression qui caractérise notre république ; liberté à laquelle nous sommes profondément attachés. Rien ne justifie cet acte ignoble.

Charb, Cabu et les autres ne feront plus rire les uns et ne provoqueront plus l'ire des autres. Ils ne seront plus, le mercredi, le poil à gratter de notre société. Ils ne provoqueront plus le débat, parfois compliqué mais pourtant sain, qui permet d'avancer et en tout cas de réfléchir ensemble.

La barbarie a voulu tuer un journal, c'est à dire nous tuer tous un peu, que l'on soit en accord ou en désaccord avec son contenu éditorial.

Les obscurantismes qui cherchent à empêcher toute pensée au sein de notre nation et plus largement dans le monde en s'en prenant, hier à des journalistes et des dessinateurs, ailleurs à des écrivains, des professeurs, des scientifiques, des femmes, des enfants qui se rendent à l'école, n'ont pas leur place en République.

Le **SIAES - SIES / FAEN** appelle à participer à tous les rassemblements, dans l'unité nationale, pour condamner cet odieux attentat, faire vivre la liberté d'expression et défendre la liberté de la presse et le pluralisme.

~ ~ ~

Nous nous félicitons de la mise en place pour la deuxième année d'un système de revalorisation de la note pédagogique en cas de retard d'inspection. Toutefois, les points supplémentaires sont uniquement attribués pour l'avancement d'échelon et la hors classe (« prêt »).

Le **SIAES - FAEN** revendique que les points attribués au titre de la revalorisation de la note pédagogique soient acquis et demande que les inspecteurs se basent sur la note revalorisée pour attribuer la note d'inspection suivante.

Le **SIAES - FAEN** dénonce l'iniquité de traitement entre les disciplines, entre les titulaires d'un poste fixe et les TZR et entre les différents secteurs géographiques de l'académie.

Il n'est pas acceptable que les professeurs de certaines disciplines, ou bien les TZR, ou bien les professeurs des Alpes, subissent un préjudice de carrière découlant de retards d'inspection répétés dont ils ne sont pas responsables.

Nous pensons que l'idéal serait un rythme d'inspection régulier (tous les 3 à 4 ans). Le **SIAES - FAEN** profite de l'occasion pour rappeler son attachement à la double notation, administrative et pédagogique, dans le strict respect de la liberté pédagogique du professeur.

~ ~ ~

Nous le déplorons depuis de trop nombreuses années : l'avancement d'échelon, prévu dans la progression de carrière des fonctionnaires, n'a malheureusement plus vocation à constituer une amélioration du niveau de vie des personnels ; il n'atténue dans le meilleur des cas (avancement au grand choix) que très partiellement la régression du pouvoir d'achat qu'ils subissent.

L'augmentation de la retenue pension civile chaque premier janvier conjuguée à l'augmentation du coût de la vie place un nombre croissant de professeurs dans une situation financière critique. Les célibataires, les professeurs dont le conjoint est sans emploi, les mères isolées, les jeunes collègues sont particulièrement touchés.

Le métier attire de moins en moins, cela peut aisément se comprendre lorsque le traitement en début de carrière est de 1615 euros bruts et les conditions de travail parfois exécrables.

Le point d'indice étant « gelé » depuis Juillet 2010, une revalorisation globale et significative des traitements est impérative si l'on veut enrayer la paupérisation du corps professoral et la « crise des vocations ». Le point d'indice doit être significativement augmenté et les grilles indiciaires revalorisées. Toutefois, pour le **SIAES - FAEN** cela ne saurait s'accompagner d'une modification des missions des professeurs ou de tâches supplémentaires.

L'augmentation de 10.000 euros de la part fixe de la prime attribuée aux Recteurs, qui passe à 25.620 euros, sans compter la part variable qui s'ajoute (et qui peut atteindre 45 % de la part fixe pour aboutir à une prime totale de 37.140 euros) tranche avec la politique d'austérité imposée aux autres fonctionnaires.

Certes la redistribution de ces sommes à des centaines de milliers de professeurs serait dérisoire. Il n'en demeure pas moins que la symbolique est très forte lorsque l'on demande aux fonctionnaires de faire des efforts et des sacrifices et que l'exemple ne vient pas d'en haut !

Le **SIAES - FAEN** remercie les gestionnaires du service des actes collectifs de la DIPE pour la qualité de leur travail et leur disponibilité. Les échanges constructifs et productifs que nous entretenons régulièrement avec eux et de façon plus importante avant les GT et CAPA permettent, dans un souci partagé d'un service public de qualité, de résoudre interrogations et problèmes éventuels au bénéfice des professeurs figurant au tableau d'avancement.

Nous profitons également de cette première CAPA depuis le dépouillement des élections pour souhaiter la bienvenue aux nouvelles et nouveaux élus.

Le **SIAES** a poursuivi sa progression, conforté sa position de deuxième syndicat de l'académie, doublé son nombre de commissaires paritaires qui passe à 12 (6 sièges). Le **SIAES** voit ainsi son indépendance financière et à l'égard des partis politiques, son sérieux et son travail récompensés. Nos mandats sont confortés. Le **SIAES** et la **FAEN** dénoncent néanmoins les modalités de vote électronique imposées par l'administration aux organisations syndicales et aux électeurs.

Notre score nous satisfait d'autant plus que nos élu(e)s ont toujours respecté les règles, la loi et la déontologie. Ils n'ont jamais détourné les fichiers informatiques fournis par le rectorat pour reconstituer les adresses électroniques professionnelles des professeurs et réaliser des envois illégaux. Ils n'ont jamais réutilisé les fichiers de CAPA pour réaliser d'autres envois plusieurs années après.

Le vote électronique est en grande partie responsable de la faible participation dans l'éducation nationale, ce qui a pour conséquence de délégitimer en partie les organisations syndicales, quelle que soit leur audience. De nombreux collègues ont pris la peine de créer un espace électeur, sans toutefois voter. Cela laisse supposer qu'une partie d'entre eux a été empêchée de voter par un système trop complexe. Nous souhaitons que l'administration tire les leçons des votes électroniques de 2011 et 2014 et que des obstacles informatiques et techniques ne viennent plus entraver la démocratie lors du scrutin de 2018.

Les Commissaires Paritaires Certifiés du SIAES - FAEN
Jean-Baptiste Verneuil - Fabienne Canonge - Jessyca Bulete
Virginie Voirin (Verneuil) - Thomas Lleras - Hélène Parisot